Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Amiens

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Amiens, le 2 juin 2020

La Rectrice de l'académie d'Amiens

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale,

s/couvert de Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

Rectorat

Délégation Académique à l'Action Culturelle

Dossier coordonné par :
Philippe ZINETTI
Délégué Académique
à l'Action Culturelle

Dossier suivis par :
Martine WINCKELS-PANCHEN
IA-IPR d'éducation physique et sportive
Référente SPORT

Coralie ALEXANDRE
IA-IPR d'éducation physique et sportive
Référente SANTE

Philippe ZINETTI
IA-IPR d'arts plastiques
Référent CULTURE

Mélanie BATTEUX-BAILLON
IA-IPR d'histoire et géographie
Référente CIVISME

Tél : 03.22.82.39.42
Fax : 03.22.82.37.13
Mél : ce.daac@ac-amiens.fr

20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Objet : cadrage du *Projet - Sport, Santé, Culture, Civisme (2S2C)*

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dès lors qu'une école ou un établissement scolaire rouvre à la suite du confinement, toutes les disciplines sont enseignées aux élèves par leurs professeurs. La crise sanitaire et les contraintes de distanciation entraînent cependant des conditions d'accueil très particulières, qui ont des conséquences sur le nombre d'élèves pris en charge simultanément par un même professeur.

Lorsque l'élève n'est pas sous la responsabilité de ses professeurs, il est possible de proposer **des activités sur le temps scolaire qui se déroulent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement**.

Ces activités peuvent être assurées en priorité par des professeurs, avec des échanges de service ou en inter-degrés (école /collège).

Elles peuvent l'être aussi dans le cadre de conventions avec la collectivité territoriale de rattachement, des institutions culturelles ou des associations identifiées. Elles peuvent être proposées notamment dans les domaines du Sport, de la Santé, de la Culture et du Civisme.

Les modalités d'intervention des personnes alors mobilisées sont fixées en concertation avec l'équipe éducative. Si ces interventions dans **les différents domaines proposés ne se substituent pas aux enseignements** et donc à l'action première des professeurs dans leur discipline, elles peuvent être réalisées en coordination avec ces enseignements (EPS, arts plastiques, éducation musicale, enseignement moral et civique, etc.).

II. COORDINATION

2.1 Au niveau académique

Le projet 2S2C bénéficie d'un cadrage académique. Un groupe de pilotage est constitué. **Avec l'appui des IA-DASEN et des corps d'inspection**, cette équipe, animée par le Délégué académique à l'action culturelle, est composée d'un IA-IPR pour chaque domaine :

- Sport : Martine Winckels-Panchen
- Santé : Coralie Alexandre
- Culture : Philippe Zinetti
- Civisme : Mélanie Batteux-Baillon

Ce groupe a pour mission de coordonner les actions 2S2C des différents comités techniques et de pilotage départementaux, comme les comités départementaux d'éducation artistique et culturelle ou le groupe d'appui départemental renforcé pour le sport (GAD). Cette coordination se fait en lien avec la plateforme projets académiques mis en place le 20 avril pour gérer le déconfinement et ses suites.

Différents acteurs pourront être associés à l'équipe de pilotage académique 2S2C :

- les inspecteurs de l'Éducation nationale, les conseillers pédagogiques de circonscription et les conseillers pédagogiques départementaux ;
- les IA-IPR des disciplines principalement concernées, pour le second degré ;
- les professeurs, chargés de mission auprès de la délégation académique à l'action culturelle et auprès des services éducatifs des structures culturelles ;
- les professeurs formateurs des disciplines principalement concernées, pour le second degré ;
- les représentants des autres services de l'État (DDCS, DRAC, …) ;
- des représentants de collectivités territoriales ;
- des représentants de partenariats identifiés.

2.2 Au niveau départemental

Le projet 2S2C est mis en œuvre au niveau départemental en lien avec l'équipe de pilotage académique. Pour chaque département, le référent est :

- Laurent Pinel, Adjoint au DASEN pour le département de l'Aisne
- AbdelKader Khelifi, Adjoint au DASEN pour le département de l'Oise
- Dominique Maire, Adjointe au DASEN pour le département de la Somme

Pour les activités physiques et sportives, le groupe d'appui départemental, co-piloté par l'inspection pédagogique régionale, et renforcé par les représentants des ligues du sport scolaire, des sports olympiques, et de l'association des maires de France, assurera le rôle de coordination entre les différents acteurs : élus, mouvement sportif et service de l'Etat.
Les enseignants d'EPS, de par leur expertise dans la démarche de projet (projet d'EPS, AS…) et dans le cadre de l'association sportive s'engageront dans un travail partenarial avec les clubs locaux et les écoles, ils pourront ainsi apporter leur aide au déploiement du dispositif dans les écoles et sur le territoire.

Pour les activités en matière de santé**,** des comités de pilotage départementaux co-pilotés par l'inspection pédagogique régionale et les conseillers techniques académiques pour la santé seront sollicités.
Ces multiples interlocuteurs seront en mesure de mettre en contact les établissements scolaires et les collectivités territoriales avec des associations partenaires de l'Éducation nationale, proposant des interventions liées au domaine Santé. Des liens peuvent être établis avec les différentes politiques publiques locales de santé menées à l'échelle du territoire éducatif (contrat local de santé, programme de réussite éducative, projet éducatif territorial...). Le CESC reste par ailleurs une instance de pilotage qui a pour mission centrale de coordonner les partenariats institutionnels et associatifs. Le contexte sanitaire actuel est une opportunité pour activer les CESC inter-degrés.

Pour les activités artistiques et culturelles*,* les comités de pilotage départementaux d'éducation artistique et culturelle co-pilotés par la délégation académique à l'action culturelle en partenariat avec la DRAC-Hauts-de-France, pour sa fonction d'expertise et de conseil auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales seront sollicités notamment dans le cadre de contractualisations existantes afin de faciliter la mobilisation d'institutions culturelles ou d'artistes susceptibles de participer à cet accueil.

Pour les activités en matière d'éducation au civisme et à la citoyenneté*,* des comités de pilotage départementaux co-pilotés par l'équipe académique « Valeurs de la République » seront sollicités pour tous les projets liés à la citoyenneté.
Pour les domaines plus spécifiques, différents acteurs pourront y être associés : le CLEMI (Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information), le référent Sécurité routière, le référent Mémoire et Citoyenneté, la référente à l'Égalité fille-garçon de notre académie, et la mission académique EDD. Ces multiples interlocuteurs seront en mesure de mettre en contact les établissements scolaires et les collectivités territoriales avec des associations partenaires de l'Éducation nationale, proposant des interventions liées au domaine Civisme.

III. RESSOURCES

Une plateforme numérique - ***projet-2s2c.ac-amiens.fr*** - a été élaborée afin de :

- **faciliter l'accès à des ressources pédagogiques prenant appui sur les parcours éducatifs** ;
- **renforcer les liens avec les partenaires**.

La construction de ces ressources permet de filtrer les entrées par **cycles d'apprentissage**, **domaines**, **types d'activité**. Ces ressources prennent appui sur les différentes pistes décrites en annexe et privilégient des liens avec les partenaires du territoire académique.

Les annexes 1 à 4 précisent les objectifs et les pistes d'activités pour chacun des domaines 2S2C.

IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les IA - DASEN, via les référents départementaux et en relation avec la coordination académique (DAAC), identifieront les besoins des écoles et des établissements. Ils prendront l'attache des collectivités afin d'identifier celles souhaitant s'engager et les domaines d'interventions proposés. D'autres services de l'État (DDCS, DRAC, etc.) ou d'autres instances seront associés afin de faciliter la coordination et la mise en relation des demandes et des offres existantes sur les départements.

Pour le premier degré, des conventions seront signées entre les IA-DASEN et les collectivités territoriales intéressées. Dans le second degré, les EPLE pourront conclure une convention soit avec la(es) collectivité(s) intéressée(s), conformément aux dispositions de l'article L216-1 du code de l'Éducation, soit avec un autre partenaire. **Les conventions signées devront être transmises aux IA-DASEN et à la DAAC.**

Sont joints en annexe
Annexe 5 : Des modèles type de convention
Annexe 6 :
Le protocole relatif au dispositif 2S2C à destination des acteurs culturels
Le protocole relatif au dispositif 2S2C à destination des fédérations et clubs sportifs

Il est rappelé que les associations ou intervenants extérieurs devront avoir été régulièrement autorisés ou agréés selon les procédures en vigueur, les interventions devant être faites dans le respect du principe de neutralité et du règlement intérieur de chaque établissement. L'honorabilité des intervenants devra être vérifiée.

V. CONDITIONS FINANCIERES

5.1. Principe de gratuité

Les activités proposées sont facultatives et gratuites : en effet, dans la mesure où elles se déroulent sur le temps scolaire, elles ne sont en aucun cas assimilables à des accueils collectifs de mineurs périscolaires ou extrascolaires.

5.2 Financement

L'Éducation nationale participe au financement de ce dispositif sur le budget opérationnel de programme 230, dans la limite maximale de 110 euros par jour et par groupe de 15 élèves quel que soit le niveau concerné

Stéphanie DAMERON

Toutes les annexes sont téléchargeables sur : Continuité pédagogique et mise en œuvre du 2S2C

Rappel des annexes
Annexe 1 à 4 : 2S2C-Ressources
Annexe 5 : Modèles type de convention
Annexe 6 : Protocole relatif au dispositif 2S2C à destination des acteurs culturels et le Protocole relatif au dispositif 2S2C à destination des fédérations et clubs sportifs

ANNEXE 1 : Pistes d'activités en matière sportive

Objectifs

La remise en forme physique et psychologique et le lien avec l'éducation à la santé après une période de confinement ;
L'enrichissement de la motricité et la reconquête d'une pratique corporelle et sensorielle ;
La poursuite du travail engagé lors du confinement en non présentiel : apprendre à s'entraîner, construire des repères, préparer la rentrée prochaine;
Le respect de la doctrine sanitaire au service de l'intérêt général (respect de règles communes pour tous) ;
L'ouverture à d'autres activités sportives pour enrichir sa culture sportive.

Orientations

Adapter les pratiques physiques et sportives, voire en créer de nouvelles qui respectent les consignes sanitaires, notamment celles des gestes barrières nécessaires.
Privilégier autant que possible les pratiques extérieures, en étant vigilant sur la distance entre les élèves lors de chaque atelier ou activité, lors des changements d'espaces de pratique, des départs d'activité, des déplacements des élèves pour y accéder, et des passages aux vestiaires. Si la pratique se déroule en gymnase, il conviendra d'assurer une distance importante entre les différents espaces de pratique et de systématiser les gestes barrières pour les élèves ainsi que le nettoyage du matériel entre chaque utilisation ;
Éviter les sports collectifs et favoriser les activités individuelles, qui n'empêchent pas les challenges et les situations ludiques : course individuelle ou parcours de motricité, préparation physique généralisée, randonnée pédestre, etc. ;
Choisir des activités pour se « détendre » dans un contexte particulier, au travers de pratique individuelle, arts du cirque, danse, yoga, étirements et stretchings, relaxation, etc.

De nombreuses ressources pourront être également être consultées
USEP, les ressources : https://usep.org/index.php/ressources-pédagogiques/
UNSS, Génération responsable : https://unss.org/les-6-roles-des-jeunes-officiels/
Ministère des sports : http://www.semc.sports.gouv.fr/ethique-et-valeurs/
JOP2024 : https://www.paris2024.org/fr/les-jeux-olympiques-et-paralympiques/

ANNEXE 2 : Pistes d'activités en matière de santé

Objectifs

Offrir aux élèves les conditions favorables de retours aux apprentissages ;
Renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques de la crise sanitaire par l'appropriation et mise en œuvre des gestes barrières en toutes circonstances ;
Resocialiser les élèves en situation de fragilités suite au confinement, les élèves en situations de handicap, élèves en situation de décrochage et élèves allophones ;
Reconquête d'une pratique corporelle et sensorielle dans et hors l'école – Retrouver le plaisir de bouger et la confiance en soi et en l'autre ;
Organiser et faire vivre des espaces d'écoute, d'échanges pour développer les compétences psychosociales.

Orientations

Les activités en termes d'éducation à la santé sont subordonnées au respect des consignes sanitaires, notamment celles des gestes barrières nécessaires, elles concernent autant les domaines scientifiques et médicaux-sociaux que ceux de la pratique physique. Certaines d'entre elles trouvent des résonnances avec les autres volets du dispositif 2S2C car la santé est entendue comme santé physique, mentale, sociale et environnementale.

De nombreuses ressources pourront être également être consultées
Sur le site du ministère de l'éducation nationale : le parcours éducatif de santé
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Sante/32/5/Guide_PES_v6_688325.pdf
Programme National Nutrition Santé : https://www.mangerbouger.fr/
Réseau des universités pour l'éducation à la santé : www.unirés-edusanté.fr
Réseau canopé :

- Les dossiers pédagogiques des Pièces jaunes pour évoquer avec les jeunes enfants des thématiques liées au corps, à la santé et à l'hygiène de vie ;
- Le site Corpus pour appréhender, à travers différentes vidéos, les notions d'épidémie et de propagation.

IREPS : le cartable des compétences psychosociales- Les parcours post-confinement
Les parcours du cœur : https://www.fedecardio.org/categories/je-minforme
Santé publique France : https://www.santepubliquefrance.fr/publications

ANNEXE 3 : Pistes d'activités en matière artistique et culturelle

Objectifs

Réactiver les possibilités d'accès à la culture et aux pratiques artistiques ainsi qu'à la diversité des expériences qui lui sont liées ;
Favoriser le retour à des pratiques artistiques et culturelles partagées, dans et hors l'École ;
Prendre appui sur la charte de l'éducation artistique et culturelle établie par le haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) afin de permettre aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

Orientations

Les activités culturelles et artistiques proposées sont subordonnées au respect des consignes sanitaires, notamment celles des gestes barrières nécessaires. Elles concernent tous les champs de l'art et de la culture avec une insistance toute particulière sur la rencontre avec des œuvres et des artistes et le développement de la créativité et de la pratique artistique. Pourront être menés tous types de projets permettant de répondre à ces objectifs (ateliers, résidences d'artistes, lectures, contes, création d'œuvres...).

De nombreuses ressources pourront être également consultées, pour monter ces projets :
Sur le site du ministère de l'éducation nationale : « Réussir le 100% EAC », avec les priorités pour 2020-2021 du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Culture en matière d'EAC ;
Sur le site du ministère de l'éducation nationale : « des activités pour les vacances scolaires en période de confinement », avec des idées de projets à mettre en place chaque jour ;
Sur le site du ministère de la culture : « Culture chez nous », avec les ressources de plus de 500 partenaires culturels qui ont adapté leur offre au confinement.

ANNEXE 4 : Pistes d'activités en matière d'éducation au civisme et à la citoyenneté

Objectifs

Retisser des liens entre les enfants entre eux, et entre les enfants et les adultes, recréer un collectif d'activités et de travail, redonner du sens à la communauté après la crise, dans une approche mesurée et concertée au sein des écoles et établissements ;
Engager les élèves dans une réflexion sur la solidarité, sur l'aide aux plus vulnérables ;
Faire réfléchir au respect de l'autre et aux divisions qui ont pu être créées par la crise sanitaire (en partant de l'expérience des élèves, par exemple des enfants de soignants ayant reçu des lettres de menace, des enfants victimes de racisme anti-asiatique, etc.) ;
Faire comprendre aux élèves le sens des règles qui doivent être respectées et qui garantissent le bon fonctionnement et la protection d'une société ;
Faire réfléchir à la diversité des situations de confinement, aux conditions de vie (conditions de logement, contexte urbain/rural), aux inégalités que le confinement a révélées, aux rapports hommes/femmes (notamment la répartition des tâches) et parents/enfants ;
Faire comprendre le rôle de l'État et des collectivités, notamment la commune, dans le fonctionnement de l'école ;
Faire partager les objectifs du développement durable, autour des valeurs de respect de l'autre comme de respect de l'environnement.

Orientations

Proposer une initiation au droit et au sens des règles qui sont imposées dans cette période transitoire de levée du confinement (en partant notamment de la distanciation sociale encore imposée). Ressource proposée : parcours pédagogique Educadroit pour les 6-11 ans, 10 films d'animation suivis de quizz
https://eduscol.education.fr/cid121015/educadroit-des-ressources-pour-comprendre-le-droit.html ;
Sensibiliser les enfants aux droits fondamentaux de l'enfant ;
Faire réfléchir au respect dû aux autres, dans un contexte où des réactions de défiance ou de rejet ont été observées. Ressource proposée : série de cinq films d'animation « Le racisme c'est pas sport », dans la collection des fondamentaux, accompagnés de fiches d'activités pour les élèves
https://lesfondamentaux.reseau-canope.fr/discipline/instruction-civique-histoire geographie/respecter-autrui.html
Imaginer ensemble une action visant à aider/manifester son soutien à des personnes vulnérables/dans l'environnement immédiat (message vidéo ou audio pour les pensionnaires d'un EHPAD, confection de dessins ou de petits objets à destination des personnes isolées ou des soignants) ;
Favoriser les activités individuelles à des fins collectives et visant à renforcer le sens de l'appartenance à une communauté d'élèves, par exemple :

- Composer une fresque avec un dessin par enfant. L'assemblage permet de composer un message ou un dessin ;
- Fabriquer un drapeau géant à partir des dessins des enfants ;
- Composer un abécédaire autour de termes liés aux valeurs de la République, à partir des lettres et dessins exécutés par les enfants.

Proposer des activités individuelles à des fins collectives en matière de protection de l'environnement.